Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260227-DEL20260013-DE

République française

COMMUNE DE TRÉBRY

Nombre de conseillers en exercice : 14

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
Séance du 27 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 27 février, à 18 heures,

Les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 20 février 2026, se sont réunis en l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Daniel COMMAULT, maire.

Etaient présents à l'appel nominal :
Daniel COMMAULT, Daniel MACÉ, Jérémy BASSET, Magalie RAMEL, Christelle CARRO, Joseph TEMPLIER, Elodie LE MAGUER, Didier CARLO, Caroline LIVERNEAU, Julien CORBEL, Christelle BERTHELEU et Typhaine POILVERT.

Stéphane BASSET était excusé.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales Jérémy BASSET a été désigné secrétaire de séance.

20240013 -FINANCES COMMUNALES – FONGIBILITE DES CREDITS – MISE EN ŒUVRE -APPROBATION. -

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5217-10-6 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU le Budget Primitif 2026 ;

CONSIDÉRANT :

- la nécessité d'assurer une gestion budgétaire souple et sécurisée ;
- la possibilité offerte par la M57 d'autoriser la fongibilité des crédits dans une limite fixée par l'assemblée délibérante ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

Article 1
D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits entre chapitres de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Article 2
D'exclure de cette autorisation les crédits relatifs :

- aux dépenses de personnel (chapitre 012),
- au remboursement de la dette (chapitre 16).

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260227-DEL20260013-DE

Article 3
De prévoir que le Maire informera le Conseil Municipal des virements réalisés au titre de la fongibilité lors de la séance la plus proche.

ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGE EXPRIMES

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents à la séance, signé au registre

Pour extrait certifié conforme

Signé le

Daniel COMMAULT
Maire

MAIRIE DE TREBRY (Côtes d'Armor)

Jérémy BASSET
Secrétaire de séance